

Autosaisine du COMETS sur les problèmes éthiques posés par les mécanismes de financement incitatif de la recherche.

Le financement de la recherche publique prend de plus en plus souvent la forme d'attribution de crédits en réponse à des appels d'offres ou à des appels à projets. Les mécanismes d'incitation centrés sur des thématiques fixées par le financeur ont a priori pour objectif de mobiliser les chercheurs sur des domaines jugés prioritaires, ce qui peut les amener à infléchir, et à diversifier leurs axes de recherche voire à modifier l'orientation de l'activité de leur laboratoire. Leur mise en place soulève des questions éthiques liées à leurs finalités, en particulier quand ils ont l'ambition de répondre à des priorités visant des retombées économiques ou sociales. Se pose également la question de leur impact sur l'organisation de la recherche quand ils sont concomitants d'une trop grande faiblesse du soutien récurrent aux laboratoires.

Les chercheurs, notamment ceux travaillant dans des unités reconnues par le CNRS, sont de plus en plus fréquemment et de plus en plus directement concernés par ces modes de financement de la recherche, et ce à plusieurs titres : quelquefois comme « experts » pour définir les axes, les contours et les modalités de ces programmes ; d'autres fois comme « évaluateurs » pour faire la sélection des projets soumis ; enfin en soumettant eux-mêmes des projets pour obtenir des moyens financiers, souvent parce qu'ils n'ont pas d'autres choix pour trouver les ressources nécessaires à la conduite de leur recherche.

Dans chacun de ces rôles, les chercheurs peuvent être confrontés à des conflits d'intérêts qui nécessitent une réflexion éthique. Dans ses avis sur l'éthique de l'évaluation et sur l'éthique de l'expertise, le COMETS s'est déjà penché sur les conséquences de l'organisation de la recherche sur le travail des chercheurs. Les enjeux éthiques associés aux mécanismes d'incitation vont au-delà : dans certaines configurations de financement, le poids pris par l'incitation modifie fondamentalement les conditions d'exercice du métier de chercheur académique car celui-ci peut être considéré comme un simple prestataire de services, conduisant une recherche en fonction d'un cahier des charges précis, dont les résultats sont évalués en fonction de critères qui prennent peu en compte l'intérêt scientifique.

Si les mécanismes d'incitation conditionnent trop profondément le fonctionnement de la recherche fondamentale, il y a un risque *in fine* que soient mises en cause certaines de ses valeurs constitutives telles que le désintéressement et l'intégrité, jusqu'à entraver un de ses moteurs essentiels, la créativité. Les valeurs de la recherche forment un tout qui a une cohérence forte : la liberté des chercheurs et sa contrepartie indissociable, leur responsabilité, en sont les pierres angulaires. Tout mécanisme dont la mise en œuvre affecte une de ces valeurs porte en germe le risque de détruire la relation de confiance qui doit exister entre la société et la communauté scientifique, en faisant peser sur cette dernière le soupçon de partialité. La généralisation des mécanismes d'incitation appelle donc une réflexion approfondie quant à leur impact sur les missions des chercheurs, leur rôle dans la société et les valeurs attachées à la recherche.

Le COMETS, dont la mission est de promouvoir les valeurs éthiques dans le monde de la recherche, souhaite donc conduire une réflexion sur ce thème. Il se propose notamment d'examiner quelles sont les conditions que doivent remplir les mécanismes d'incitation de la recherche publique pour éviter qu'en pressant les chercheurs à se mobiliser sur les thématiques jugées rentables à court terme, un tel système, qui se réclame de la prise en compte de la demande sociale, n'aboutisse paradoxalement *in fine* à affaiblir l'innovation et à renforcer la méfiance de la société à l'égard de la science.

Septembre 2008.